

RÈGLEMENT CONCOURS DU CAS CLINIQUE DES INTERNES DES ÉCOLES VÉTÉRINAIRES 2025

L'AFVAC (Association Française des Vétérinaires pour Animaux de Compagnie) organise en partenariat avec les Ecoles Vétérinaires Françaises le concours « Cas cliniques des internes ». Le concours se déroule annuellement à l'occasion d'AFVAC le Congrès. L'objectif est de valoriser auprès des confrères participant au congrès le travail effectué par les équipes impliquées dans les internats « animaux de compagnie » des ENV.

Chaque année, chaque école vétérinaire est en charge de la sélection de 2 cas cliniques d'internes suivant des modalités laissées à l'appréciation des équipes pédagogiques en charge de l'internat. La liste des 2 cas cliniques sélectionnés (nom et prénom de l'interne et coordonnées précises et pérennes, même après l'internat, titre de la présentation) doit être fournie au plus tard **le 31 juillet** à Lindsey Marguerite (lmargueritte@afvac.com) par chaque responsable pédagogique d'internat.

Chaque participant sélectionné doit fournir, le **30 septembre** au plus tard, un article support du cas après avoir recueilli le consentement des co-auteurs impliqués dans la prise en charge du cas (l'interne étant le premier auteur du manuscrit). L'auteur correspondant - généralement le clinicien senior principalement impliqué dans la prise en charge du cas - doit être désigné après accord de ce dernier. L'auteur correspondant s'engage pour le **30 septembre** au plus tard, à fournir de manière confidentielle à ntommasini@afvac.com la grille d'appréciation de l'implication de l'interne dans la prise en charge du cas (https://afvac-lecongres.com/images/pdf/AFVAC_Concours-cas-cliniques_Grille-appreciation_2025.pdf).

Chaque article soumis à l'appréciation du jury doit être rédigé en anglais ou en français, conformément aux recommandations aux auteurs de la Revue Vétérinaire Clinique (disponible sur <https://www.elsevier.com/journals/revue-veterinaire-clinique/2214-5672/guide-for-authors>). Le résumé de l'article (maximum de 200 mots) est systématiquement inclus dans les notes du congrès. L'article est susceptible d'être publié dans la Revue Vétérinaire Clinique sous réserve d'accord préalable expresse de l'auteur correspondant. Si l'équipe impliquée dans l'observation clinique préfère soumettre l'article dans une autre revue, le format du résumé en 200 mots ne limitant pas l'accès à la plupart des autres périodiques, l'interne concerné s'engage à fournir au Comité de rédaction de Revue Vétérinaire Clinique un article de synthèse de type mise au point, rédigé en français ou en anglais, relatif au domaine concerné par le cas clinique pour le 15 janvier 2026.

Les internes choisis doivent présenter leur cas clinique au cours de l'un des deux modules dédiés d'AFVAC le Congrès. La durée de leur présentation (format PowerPoint exclusivement) est fixée strictement à **12 minutes**. Dix minutes supplémentaires sont réservées aux interactions avec l'auditoire afin de permettre au jury d'apprécier la prise de recul de l'interne concernant le cas clinique. **Une adhésion d'un an à l'AFVAC (comprenant l'abonnement à PratiqueVet) est offerte aux 8 internes participants au concours.** Une enveloppe d'aide à déplacement et logement d'un montant de 200 euros leur est allouée par l'AFVAC sur justificatif (facture hôtelière et/ou de frais de transport).

Le jury du concours, présidé par le président de l'AFVAC ou son représentant, est composé des vice-présidents de l'association délégués au Congrès national et aux Éditions ou de leurs représentants, du trésorier national de l'AFVAC ou son représentant, du rédacteur en chef de PratiqueVet ou son représentant et d'un membre de chaque école vétérinaire (choisi parmi les enseignants chercheurs et cliniciens intervenant lors du congrès après accord des responsables d'internat). Le jury désigne le lauréat à partir des éléments suivants : article soumis à l'appréciation du jury (pondération 4/10), grille d'appréciation de l'implication de l'interne et présentation orale (pondération 6/10). **Le lauréat bénéficie d'un prix de 1000 € remis lors de la soirée des conférenciers d'AFVAC le Congrès.**